



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 10-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par M. ORENBUCH, société « CECCON BTP », en vue de réaliser des travaux de branchement au réseau électrique sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation et au stationnement sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du 25 février 2019 au dimanche 10 mars 2019, la circulation des véhicules sera régulée manuellement sur la commune de Talloires, Chemin rural des Esserts, afin de permettre à la société « CECCON BTP » d'effectuer une intervention pour l'alimentation sur le réseau électrique ENEDIS au compte de Mme DESCOSSE.

Article 2 : Dans la période du 25 février 2019 au dimanche 10 mars 2019, le stationnement des véhicules sera interdit sur la commune de Talloires, Chemin rural des Esserts, afin de permettre à la société « CECCON BTP » d'effectuer une intervention pour l'alimentation sur le réseau électrique ENEDIS au compte de Mme DESCOSSE.

Article 3 : Sur la zone de travaux citée dans l'article 1 et 2, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h excepté le cas où celle-ci est déjà règlementée pour une vitesse inférieure.

Article 4 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :
- à M. ORENBUCH, société CECCON BTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,

Le 07 février 2019

Jean FAVROT,
Maire

MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr

